

**GAUCHO BLE**Version 1 / F  
102000007293

1/7

Date de révision: 18.04.2005  
Date d'impression: 18.04.2005**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	GAUCHO BLE
Code du produit (UVP)	04853903
Utilisation	insecticide
Société	Bayer CropScience SA 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Téléphone en cas d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

**2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)  
Bitertanol 37,5 g/l, Imidaclopride 175 g/l, Anthraquinone 125 g/l

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Imidaclopride	138261-41-3	Xn	R22, R52	15,10
Bitertanol	55179-31-2 259-513-5	N	R51/53	3,24
Anthraquinone	84-65-1 201-549-0			10,80

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Assurer un traitement médical.

**GAUCHO BLE**Version 1 / F  
102000007293

2/7

Date de révision: 18.04.2005  
Date d'impression: 18.04.2005**Contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**Ingestion**

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**Avis aux médecins****Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires.

En cas d'ingestion, lavage d'estomac, puis administration de charbon (charbon médical) et de Sulfate de soude.

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyen d'extinction approprié**

eau pulvérisée  
dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
mousse  
sable

**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:  
cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
acide chlorhydrique (HCl)  
oxyde de carbone (CO)  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****Précautions individuelles**

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**Méthodes de nettoyage**

Récupérer avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).  
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.  
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.

**Conseils supplémentaires**

Informations concernant les équipements individuels de protection, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**GAUCHO BLE**Version 1 / F  
1020000072933/7  
Date de révision: 18.04.2005  
Date d'impression: 18.04.2005**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver dans le conteneur original.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage -10 - 40 °C

Matériau approprié

Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/le produit.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire      Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

Protection des mains      gants résistants aux solvants

Protection des yeux      Lunettes de sécurité avec protections latérales

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Entreposer séparément les vêtements de travail.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et ne les réutiliser qu'après nettoyage complet

Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**Forme      suspension  
Couleur      rouge  
Odeur      faible odeur intrinsèque**Données de sécurité**Point d'éclair      > 100 °C  
Sans objet; solution aqueuseDensité      env. 1,16 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C

**GAUCHO BLE**Version 1 / F  
102000007293

4/7

Date de révision: 18.04.2005  
Date d'impression: 18.04.2005

Solubilité dans l'eau	miscible
Viscosité, dynamique	200,0 - 400,0 mPa.s à 20 °C

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.
-----------------------	---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité orale aiguë	DL50 (rat) > 1.400 - < 1.500 mg/kg Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 1,146 mg/l Durée d'exposition: 4 h Un test a été réalisé avec une formulation similaire. (en aérosol) Concentration testée la plus élevée
Toxicité dermale aiguë	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
Irritation de la peau	Non irritant. (lapin) Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
Irritation des yeux	Non irritant. (lapin) Un test a été réalisé avec une formulation similaire.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour les poissons	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 211 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidacloprid.
Toxicité pour les poissons	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 2,14 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur indiquée se rapporte à la matière active technique bitertanol.
Toxicité pour les poissons	CL50 (Ide (Leuciscus idus)) 44 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique anthraquinone.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Daphnia magna) 85 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidacloprid.

**GAUCHO BLE**Version 1 / F  
102000007293

5/7

Date de révision: 18.04.2005  
Date d'impression: 18.04.2005

Toxicité pour les daphnies	CE50 (Daphnia magna) 4,46 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur indiquée se rapporte à la matière active technique bitertanol.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Daphnia magna) > 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique anthraquinone.
Toxicité pour les algues	CE50 (Desmodesmus subspicatus) > 10 mg/l Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidacloprid.
Toxicité pour les algues	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata) 6,52 mg/l Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h La valeur indiquée se rapporte à la matière active technique bitertanol.
Toxicité pour les algues	CE50 (Desmodesmus subspicatus) > 10 mg/l Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique anthraquinone.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

En respectant la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté vers une installation d'incinération spécifique agréée.  
En cas de quantités importantes, consulter le fabricant.

**Emballages contaminés**

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>ADNR</b>	Marchandise non dangereuse
<b>ADR</b>	Marchandise non dangereuse
<b>GGVE</b>	Marchandise non dangereuse
<b>GGVS</b>	Marchandise non dangereuse
<b>IATA_C</b>	Marchandise non dangereuse
<b>IATA_P</b>	Marchandise non dangereuse
<b>IMDG</b>	Marchandise non dangereuse
<b>RID</b>	Marchandise non dangereuse

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Classement et étiquetage conformément la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la



**GAUCHO BLE**Version 1 / F  
102000007293

7/7

Date de révision: 18.04.2005  
Date d'impression: 18.04.2005

d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--